



## REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ATTEINTE AUX DROITS AUX LIBERTES DE PRESSE, D'EXPRESSION ET D'OPINION : M. FLASH NDIOMO, JOURNALISTE ET DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL « LE ZÉNITH » CONVOQUÉ À LA SÉCURITÉ MILITAIRE (SEMIL).

### Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°0012/27/06/2023

Douala le 27 juin 2023 : le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition-pays-Cameroun ont été informés de la convocation du journaliste M. Flash NDIOMO, par le chef de la Division de la Sécurité Militaire (SEMIL) le Colonel Joël Emile BAMKOUÏ.



### Les faits

Le 26 juin 2023, une escouade des éléments de la Sécurité Militaire (Sénil) « armés jusqu'aux dents » va débarquer à la Rédaction du journal « Le Zénith » au quartier Anguissa à Yaoundé. Ces derniers étaient porteurs de la convocation n° 231647/CON/MINDEF/018, du 26 juin 2023 signée par le Colonel Joël Emile BAMKOUÏ ; Chef de la Division de la Sécurité Militaire, invitant le Directeur de publication à se présenter dès réception de sa convocation à la Sécurité Militaire (SEMIL). « La fougue avec laquelle ils s'y sont présentés laisse à deviner qu'ils venaient embarquer M. Flash NDIOMO malheureusement sur les lieux, le Dp était absent ».

Ils ont juste trouvé le secrétaire de rédaction et d'autres personnels chez qui ils ont laissé la convocation qui a pour motif : « Enquête de Sécurité ».

En effet, dans la parution No 453 du mardi 26 juin 2023, le journal « Le Zénith » dénonce les actes de « Torture et de séquestration » que le sous-lieutenant Chadieu Ngaleu Gilles Romuald aurait fait subir au prêtre Bouli Ndongo dans les locaux de la Sénil.

### En rappel

Le 20 juin 2023, M. Jean François Channon, journaliste et Directeur de Publication du journal « Le Messager » a été sommé de se rendre ce jour même à la Division de la Sécurité Militaire à travers une convocation signée du Colonel Joël Emile BAMKOUÏ, Ladite convocation qui ne contenait aucun motif explicite demandait au Directeur de Publication de se rendre à la Division de la Sécurité Militaire/Secrétariat Particulier dès réception de ladite convocation.

Il faut rappeler que plusieurs journalistes, lanceurs d'alerte et leaders d'opinion ont rapporté avoir été torturés à la Sécurité Militaire (Sénil) par le passé.



## De tout ce qui précède,

### Le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :

- Expriment leur soutien au journaliste M. Flash NDIOMO et l'encouragent dans sa profession dont l'apport est d'une importance capitale pour la construction d'une société démocratique et soucieuse des droits humains ;
- Restent très préoccupés par la recrudescence des atteintes aux libertés fondamentales en particulier le droit à la vie, les libertés de presse, d'expression, d'association et de réunion au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- S'insurgent contre l'acharnement à la profession de journalisme et le musèlement de la presse surtout privée qui concourt à juste titre à la pluralité du débat sociétal, politique et économique et qui contribue à un environnement démocratique, à une plus grande transparence de la responsabilité publique ainsi qu'à la bonne gouvernance.
- Condamnent avec véhémence toute manœuvre de menace, d'intimidation, d'arrestation, de disparition, d'assassinat ou de musellement de la presse ;
- Demandent que M. Flash NDIOMO ainsi que tous les journalistes victimes des menaces et représailles de toutes sortes puissent exercer en toute quiétude et que les auteurs et commanditaires des actes de menaces et d'intimidation dont ils sont victime soient recherchés et présentés à la justice afin de répondre de leurs actes.

### C'est pourquoi, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la coalition REDHAC-pays-Cameroun :

- Condamnent avec fermeté la tentative d'arrestation des journalistes et en particulier M. Flash NDIOMO ;
- Exigent purement et simplement l'abandon des auditions engagées en son encontre au Secrétariat d'Etat à la Défense (SED) ;
- Dénoncent avec leur dernière énergie l'acharnement juridique et judiciaire, les assassinats, les disparitions forcées, les arrestations et tentatives d'arrestation, les représailles à l'encontre des journalistes et les Défenseurs des Droits Humains au Cameroun et en Afrique centrale en général ;
- Réitèrent que justice soit rendue pour les journalistes Marinez Zogo et Jean Jacques Ola Bebe, froidement assassinés au Cameroun.



## **Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et la coalition REDHAC-pays-Cameroun :**

- Recommandent au Président de la République Son Excellence Paul Biya, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun en particulier, aux autres Chefs d'Etat et Chefs de Gouvernement des autres pays de l'Afrique Centrale en général de mettre tout en œuvre pour la protection effective et en toute circonstance des journalistes, Défenseur(e)s des Droits Humains et militant(e)s de la Démocratie conformément aux instruments régionaux(UA-CADHP) et internationaux (ONU) pertinents ci-dessous :
  - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (DUDH) ;
  - La Charte Africaine des Drois de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
  - Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP)
  - la Déclaration des Nations Unies 1998 sur les Défenseurs des Droits Humains ;
  - La Déclaratiobn de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique
  - Déclaration de Midrand sur la liberté de la Presse en Afrique (2013) ;
- Recommandent à l'Etat du Cameroun et à d'autres Etats de l'Afrique Centrale signataires de la Charte et membres des Nations Unies le respect scrupuleux des Conventions, Traités, et autres Instruments pertinents aux niveaux régional (Union Africaine-Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)) et International (Nations Unies) relatifs aux Droits Humains et aux libertés fondamentales.

## **Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la coalition REDHAC-pays-Cameroun :**

Exhortent et Encouragent le Gouvernement Camerounais à protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains et les journalistes en adoptant la proposition de loi portant : « *Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains* » déposée sur le bureau du Sénat depuis novembre 2021.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac